

Le 19 février 2021

L'Hon. Gary Crossman Ministre de l'Environnement et du Changement climatique C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Monsieur le ministre,

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous proposer une série de mesures de réduction des gaz à effet de serre que le gouvernement pourrait financer en 2021-2022 à partir des revenus tirés de la tarification du carbone. Maintenant que le Canada et le monde abaissent rapidement leurs émissions de gaz à effet de serre, notre province a l'occasion de se préparer à la décarbonisation en veillant à ce que les ménages et les petites entreprises évitent la hausse du coût du carbone. Le meilleur moyen d'atteindre cet objectif consiste à accroître les investissements pour réduire au maximum l'utilisation des combustibles fossiles.

Augmenter substantiellement les investissements favorables à la décarbonisation

Il ne fait aucun doute que l'action mondiale pour le climat va fortement s'intensifier à moyen terme sous l'impulsion de l'engagement renouvelé des États-Unis, des prochaines négociations des Nations Unies au R.-U. et de la demande croissante des citoyens du monde entier. La meilleure stratégie pour le Nouveau-Brunswick consiste à mettre à jour son plan pour le climat en élaborant une stratégie provinciale de décarbonisation et un plan de mise en œuvre à cette fin.

Nous pouvons dès maintenant favoriser ce processus en annonçant une série d'investissements, notamment en utilisant les revenus tirés de la tarification du carbone pour veiller à abaisser les factures d'électricité des entreprises et des ménages et faire en sorte d'augmenter le coût de la pollution par le carbone. Heureusement, nous pouvons égaler les incitatifs fédéraux pour un certain nombre de mesures, et utiliser l'infrastructure existante pour éviter de créer un programme provincial. Nous pouvons :

- 1. Accroître substantiellement notre engagement envers les rénovations éconergétiques en mettant l'accent sur les rénovations majeures. Grâce à une rénovation majeure, il est possible de hausser la cote ÉnerGuide de 50 % ou plus. Actuellement, les rénovations produisent de maigres améliorations. C'est pourquoi nous proposons que la contribution provinciale au Programme éconergétique pour les propriétaires à faible revenu d'Énergie NB augmente, de sorte que des subventions plus conséquentes soient allouées à la rénovation domiciliaire majeure des ménages à faible revenu. La province pourrait envisager un montant allant jusqu'à cinq millions de dollars par année.
- 2. Accroître l'investissement dans la rénovation majeure des bâtiments des ménages et

des petites entreprises, notamment en faisant en sorte qu'ils ne dépendent plus du pétrole. Ce programme aurait pour objectif d'atteindre une amélioration d'au moins 50 % selon la cote ÉnerGuide. Comme vous le savez, le gouvernement fédéral s'est engagé à verser un maximum de 5 000 \$ pour la rénovation de 700 000 maisons à l'échelle du pays.

(https://www.rncan.gc.ca/science-et-donnees/financement-et-partenariats/occasions-d e-financement/financement-subventions-incitatifs/initiative-de-renovations-energetiqu es-domiciliaires-les-gestes-commencent-la-maison/23231?_ga=2.233066718.11162383 18.1614096093-1285813264.1614096093). Si le N.-B. et Énergie NB versent un incitatif similaire, jusqu'à 10 000 \$ pourraient être alloués pour les rénovations les plus majeures (amélioration de 50 % ou plus). La province pourrait aussi envisager de créer un fonds commun pour offrir des prêts à faible taux d'intérêt dont une portion remboursable pourrait servir à des rénovations majeures. Comme dans le cas des incitatifs pour les véhicules électriques, nous avons l'occasion de collaborer avec le gouvernement du Canada et les services publics pour tirer parti des relations existantes et de l'infrastructure d'ÉnerGuide. Grâce à l'allocation de fonds provinciaux supplémentaires, Énergie NB pourrait étendre son programme actuel grâce au système d'ÉnerGuide (à l'instar du reste du pays;

(https://www.saveenergynb.ca/fr/save-energy/residential/total-home-energy-savings-program/). Nous avons maintenant l'occasion de conclure des partenariats pour faire en sorte que les rénovations majeures entraînent une réduction maximale des factures d'électricité. En rénovant 2 500 maisons et bâtiments par année à 5 000 \$ par rénovation, l'investissement s'élèverait à 10 millions de dollars.

3. Utiliser des programmes fédéraux existants pour inciter les gens à acquérir des véhicules électriques (VE) auprès de concessionnaires afin de mettre 4 000 VE par année sur la route au cours des trois à cinq prochaines années. Un incitatif de 2 500 \$/véhicule donnerait droit à une subvention fédérale d'un maximum de 5 000 \$ par véhicule. Actuellement, les concessionnaires s'occupent de tout le travail administratif pour les consommateurs dans le cadre du programme fédéral; nous pouvons utiliser le même schéma pour l'incitatif du Nouveau-Brunswick. Nous pouvons viser un investissement de 10 millions \$/année, et prévoir une révision en 2025-2026, lorsque, selon toute probabilité, nous aurons atteint la parité de coût avec les véhicules à moteur à combustion interne. (Pour découvrir comment le programme fédéral fonctionne, allez à :

https://tc.canada.ca/fr/transport-routier/technologies-novatrices/vehicules-zero-emis sion). Sur le plan provincial, en Colombie-Britannique (https://electricvehicles.bchydro.com/incentives/EV-incentives-in-BC) et au Québec (https://vehiculeselectriques.gouv.qc.ca/english/rabais/ve-neuf/procedure-rabais-vehicule-neuf.asp). Les deux programmes prévoient des rabais auprès de concessionnaires.

4. Prévoir de convertir des flottes provinciales en VE : les véhicules gouvernementaux (transport municipal et provincial) ainsi que les taxis et les véhicules de livraison, pour un total de 10 millions de dollars (en partant du principe qu'un véhicule coûte en moyenne 50 000 \$, nous pourrions atteindre 200 véhicules électriques par année).

5. Le programme d'infrastructure convient au type de mises à niveau dont les actifs communautaires ont besoin pour accroître notre résilience aux phénomènes extrêmes qui découlent du changement climatique. Il nous manque des programmes axés sur les ménages afin d'empêcher le refoulement d'égout (par ex., dans les villes du N.-B. où les égouts existent) et de prévenir les inondations. La province pourrait envisager un incitatif provincial pour le refoulement, comme le recommande l'Intact Centre de l'Université de Waterloo (https://www.intactcentreclimateadaptation.ca/wp-content/uploads/2021/02/16-Cities <u>- Flood-Preparedness.pdf</u>). Au Nouveau-Brunswick, seule la ville de Moncton offre des incitatifs pour l'installation de clapets antirefoulement dans les sous-sols. Le programme provincial pourrait être calqué sur celui de Moncton ou être meilleur (https://www.intactcentreclimateadaptation.ca/wp-content/uploads/2019/09/Canadia <u>n-Municipal-Subsidy-Program_Sept-17-1.pdf</u>). Moncton verse 500 \$ pour les clapets antirefoulement, et 150 \$ si l'on est connecté à une canalisation séparée. Si la province offrait des incitatifs de ce niveau, le Nouveau-Brunswick pourrait atteindre 3 800 maisons par année, pour un investissement total de 2,5 millions de dollars.

Ces investissements pourraient atteindre juste un peu plus de 37 millions de dollars. C'est un début en termes de décarbonisation de l'économie. Il est clair que d'autres investissements sont nécessaires pour moderniser notre système électrique et nos processus industriels. Comme il est prévu que les revenus tirés de la tarification du carbone augmentent, la province peut, avec un plan de décarbonisation et de mise en œuvre stratégiques, créer des plans d'investissement sur cinq ans pour couvrir tous les secteurs, et veiller à ce que les collectivités autochtones reçoivent leur juste part de ces revenus (https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/nouvelles/communique.2021.02.0113.html).

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous afin d'élaborer un plan de décarbonisation efficace pour la province, notamment en lançant un processus pour créer ce plan, mettre à jour notre plan d'action pour le climat et édifier une relance économique verte. Nous pensons qu'en chargeant le Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement d'établir une stratégie de décarbonisation ainsi que la mise à jour du plan d'action pour le climat d'ici à mai 2021, notre province serait en bonne posture pour amorcer des discussions fédérales-provinciales nationales concernant l'engagement plus profond du Canada envers la réduction des gaz à effet de serre. La nouvelle contribution nationale déterminée du Canada doit être prête pour les négociations sur le climat, qui auront lieu à Edinburgh (Écosse) durant l'année.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Lois Corbett

directrice exécutive

Louise Comeau

Louise Comman

Directrice, Solutions pour le changement climatique et l'énergie

Annexe

En sus des observations du CCNB concernant le règlement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la loi sur le changement climatique, nous souhaitons réitérer nos craintes générales concernant le laisser-aller du Nouveau-Brunswick vis-à-vis de la réduction de la pollution par les gaz à effet de serre provoquée par de grands émetteurs industriels. Ces craintes ont été présentées en juillet 2019 :

- Il faut accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre provinciales afin de tirer un maximum de bienfaits pour la santé et le bien-être de la résolution des problèmes liés au changement climatique. Lors d'une récente analyse, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a relevé que le dioxyde de carbone devait chuter d'au moins 45 % d'ici à 2030 pour que nous ayons le moindre espoir de maintenir la hausse des températures mondiales à 1,5 degré Celsius. Au vu de tous les gaz à effet de serre et de la nécessité que les pays développés fassent leur part, une réduction nationale d'au moins 60 % d'ici à 2030 et l'atteinte d'un équilibre net zéro d'ici à 2050 sont nécessaires pour prévenir les pires effets du changement climatique.
- La proposition de réglementation de l'industrie du Nouveau-Brunswick est trop faible, la réduction annuelle proposée de 0,85 % de la norme de rendement étant trop basse pour stimuler l'innovation. Nous ne sommes pas d'avis que le système fédéral de tarification fondé sur le rendement ne tient pas compte de l'ouverture au commerce. En fait, c'est justement l'objectif de ce système. En effet, si le système fédéral vise à réduire au maximum les effets concurrentiels d'un secteur à l'ouverture commerciale de plus de 30 %, il convient clairement à des industries provinciales dont l'ouverture au commerce est de 60 % et plus.
- Là où le système fédéral accepte des émissions fixes, le Nouveau-Brunswick élève la barre, ce qui affaiblit d'autant plus le potentiel de réduction des émissions. La production de chaux, par exemple, obtient une remise de 100 % au lieu de la remise fédérale de 95 %. La reconnaissance de la bioénergie dans le secteur de la production de pâtes et papiers constitue un problème si elle provoque une réduction nulle des émissions dans ce secteur à l'avenir. Il est important de réduire les émissions des raffineries, car elles représentent 22 % des émissions provinciales. Cependant, l'approche vis-à-vis de l'électricité, qui représente 31 % des émissions provinciales, est la plus importante.
- Pour que la province puisse atteindre et dépasser la cible de 10,7 Mt d'ici à 2030, le Nouveau-Brunswick doit réformer son réseau électrique. Tel qu'indiqué, pour atteindre une cible fondée sur des données scientifiques afin de contenir l'augmentation de la température à un maximum de 1,5 degré Celsius, il faut fixer pour le Nouveau-Brunswick une cible plus proche de 8 Mt d'ici à 2030 et des émissions nettes nulles d'ici à 2050. Le Tableau 1 (Annexe) contient un résumé de la différence entre le système proposé de tarification fondé sur le rendement industriel et le système du gouvernement fédéral. Le système proposé par la province n'encourage pas Énergie NB à préparer une élimination progressive du charbon d'ici à 2030 et à investir dans des énergies renouvelables moins chères. Nous proposons donc que le gouvernement

prépare notre province à un avenir axé sur l'électricité en s'alignant sur les niveaux du système fédéral de tarification fondé sur le rendement et en modifiant sa politique ainsi que la *Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* et la *Loi sur l'électricité*. L'objectif de la modification du système de tarification fondé sur le rendement ainsi que des changements politiques, législatifs et réglementaires serait :

- de hausser la cible provinciale des énergies renouvelables à au moins 60 % de l'approvisionnement total d'ici à 2030;
- d'électrifier les transports (au moins 20 000 véhicules électriques d'ici à 2030);
- de s'engager à éliminer entièrement le charbon d'ici à 2030, sans accord d'équivalence;
- d'accroître l'investissement dans l'efficience, en exigeant une réduction de la demande d'électricité d'au moins 2 % par année.
- Le Nouveau-Brunswick doit atteindre ou dépasser la norme de tarification fédérale pour l'industrie et les carburants de transport et réinvestir les profits dans les incitatifs offerts aux consommateurs et à l'industrie. Voilà ce que veulent les Néo-Brunswickois. Le Tableau 2 (Annexe) contient un résumé des récents résultats de juin 2019 issus de 306 entrevues menées au Nouveau-Brunswick. À la question de savoir comment il fallait utiliser les revenus tirés de la tarification du carbone dans la province, 80 % des répondants ont choisi un rabais pour les ménages (10,8 %), une diminution des impôts (12,7 %), des incitatifs pour les ménages, les entreprises et l'industrie (28,1 %) ou un mélange de ces trois options (20,6 %). Moins de 20 % des Néo-Brunswickois n'ont choisi aucune de ces options pour préconiser une élimination de la tarification du carbone.

Nous apprécions la motivation du gouvernement de réduire au maximum les effets sur les tarifs d'électricité. Cependant, la province a fondé sa proposition concernant l'électricité sur une diminution des tarifs plutôt que des factures d'électricité. Or, en investissant dans l'efficacité énergétique et dans les énergies renouvelables, on peut abaisser les factures d'électricité. Les effets sur les tarifs ne sont que la moitié de l'histoire.

Nous apprécions également la prise en compte de la parité des prix dans l'Atlantique. Les différences relevées en 2019 dans les approches de tarification du carbone entre les provinces de l'Atlantique ne sont pas pratiques à long terme. Aucune province ne peut réduire la taxe d'accise année après année, comme l'Î.-P.-É. et Terre-Neuve et Labrador. Nous encourageons le gouvernement à ouvrir le dialogue avec les provinces de l'Atlantique pour coordonner, d'une part, les augmentations de la tarification du carbone et les exemptions connexes à partir de 2020 et, d'autre part, une approche régionale de l'électrification de l'économie et de l'augmentation de l'approvisionnement en énergies renouvelables. Cet objectif devrait être, au minimum, d'atteindre la parité au niveau du barème de tarification fédéral pour les carburants de transport et de réduire au maximum les exemptions pour l'industrie. En ce qui concerne les émissions industrielles, la réforme du secteur de l'électricité doit être prioritaire, et le système de tarification fondé sur le rendement ne doit pas saper le passage à un réseau électrique sans émission et à l'électrification du transport et des processus industriels.

Sans changement, le Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick pense que le gouvernement fédéral ne doit pas approuver le système proposé de tarification fondé sur le rendement industriel du Nouveau-Brunswick. Nous avons besoin d'un système de tarification du carbone élaboré au Nouveau-Brunswick pour avoir le contrôle sur les fonds levés, et des investissements fondés sur les profits. Nous avons besoin de réduire les émissions et d'investir dans des adaptations pour assurer la santé et la sécurité de nos citoyens. Le plan d'action

provincial pour le climat contient de bonnes indications sur la façon dont nous devons procéder en termes d'investissements. Les recettes issues de la tarification du carbone découlant des transports et de l'activité industrielle sont essentielles pour mettre en œuvre le plan pour le climat et positionner la province en vue de l'économie mondiale sans émission qui prend actuellement forme.

Annexe

Tableau 1. Comparaison des cibles fédérales et provinciales de rendement en matière d'électricité

Nouveau-Brunswick - Calendrier STFR : combustibles solides (tCO2/ GWh)	Fédéral - Calendrier STFR : combustibles solides (tCO2/ GWh)
2019 : 820	2019 : 800
2020 : 811	2020 : 650
2021 : 802	2021 : 622
2022 : 793	2022 : 594
Pas de calendrier après 2022	2023 : 566; 2024 : 538; 2025 : 510; 2026 : 482; 2027 : 454; 2028 : 426; 2029 : 398; 2030 et ensuite : 370
Gaz : 420 (tCO2e/GWh)	Gaz : 0 (tCO2e/GWh) d'ici à 2030
(Pétrole) liquide standard : 2019, 800; 2020: 795; 2021, 790; 2022, 785	Combustible liquide : 550 tCO2e/GWh

Tableau 2. Sondage provincial de juin 2019, 306 répondants.

Veuillez indiquer quelle affirmation correspond le plus à votre point de vue. Si le Nouveau-Brunswick avait son propre programme de tarification du carbone, la province devrait utiliser cet argent pour (%)		
Offrir des rabais aux ménages afin de compenser le coût plus élevé du carburant	10,8	
Abaisser les autres taxes (comme l'impôt sur le revenu, la propriété et/ou les sociétés)	12,7	
Créer des incitatifs pour aider les ménages, les entreprises et l'industrie à réduire leur consommation d'énergie et à s'adapter au changement climatique	28,1	
Une combinaison de rabais, de réductions et d'incitatifs fiscaux	20,6	
Aucune des propositions ci-dessus; je ne veux pas de tarification du carbone	19,9	
Je ne sais pas	7,8	